

Avril 2006

Québec, le 24 avril 2006

Monsieur Jean Cloutier  
Directeur des études  
Institut Trébas Québec inc.  
Tour Est, 6<sup>e</sup> étage  
550, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3A 1B9

**Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme  
*Techniques de son* (NNC.04)**

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 24 avril 2006, des mesures prises par l'Institut Trébas Québec inc. afin de répondre aux recommandations qui lui avaient été adressées lors de l'évaluation du programme d'AEC *Techniques de son*. Dans son rapport de février 2003, la Commission formulait deux recommandations. La première visait le développement de liens continus avec les entreprises et les diplômés de même que l'aide à l'emploi pour ces derniers. La seconde ciblait l'encadrement pédagogique du stage et du projet de fin d'études.

Après analyse, la Commission reconnaît que l'Institut a fait, et continue à faire, des efforts en vue de créer et de maintenir des contacts avec des employeurs ou fournisseurs de contrats et de soutenir les élèves dans leur recherche d'emploi. Il a instauré un mode de suivi plus étroit de ses diplômés et la relance effectuée chaque année indique certains progrès relatifs à leur intégration au marché du travail.

L'Institut a aussi revu les modalités relatives au projet de fin d'études, qui peut être réalisé à l'interne ou dans le cadre d'un stage externe, et il a modifié les exigences de qualifications de la personne responsable des stages. Un meilleur encadrement pédagogique a été instauré et divers documents pertinents ont été élaborés à l'intention des étudiants et des intervenants concernés. Les plans de cours ont été revus et leur

format uniformisé. Par ailleurs, l'Institut gagnerait à préciser la répartition des points attribués au stage lui-même, comme cela a été fait pour le volet « réalisation » du projet à l'interne.

La Commission prend note du fait que le programme *Techniques de son* a été remplacé depuis 2003 par le programme *Enregistrement du son et sonorisation* (NNC.09).

Dans l'ensemble, les actions prises par l'Institut répondent adéquatement aux deux recommandations de la Commission.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur